

Communiqué de presse

Genève, le 14.12.2020

A Lancy, le paiement du stationnement passe à l'ère numérique.

Après Genève et Carouge, c'est au tour de la ville de Lancy de mettre en service, dès aujourd'hui, le paiement du stationnement par smartphone sur la voie publique. Parallèlement, des horodateurs de nouvelle génération sans ticket sont installés* sur le territoire de la commune.

Plusieurs opérateurs de paiement par mobile afin d'offrir un plus grand choix aux usagers

En juin 2015, la Fondation des Parkings a été un des premiers en Suisse à introduire la possibilité de payer son stationnement sur la voie publique et dans les parkings ouverts par smartphone. « Avec l'ensemble des solutions dématérialisées qu'elle propose aujourd'hui, que ce soit les horodateurs connectés, le paiement du stationnement par smartphone, le système d'accès aux vélostations ou le macaron journalier dématérialisé, la Fondation des Parkings anticipe les changements de comportement des usagers » souligne son directeur général Damien Zuber.

Tous les opérateurs choisis permettent d'interrompre son stationnement si l'on revient avant l'heure prévue et, ainsi, de ne payer que pour le temps effectivement passé (minimum 50 cts). Chaque opérateur propose par ailleurs des fonctionnalités spécifiques. Les modes de paiement disponibles varient également d'un opérateur à l'autre, offrant d'avantage de possibilités aux usagers.

Des horodateurs connectés sans ticket

Grâce aux horodateurs, produits par une société genevoise, l'automobiliste n'a plus besoin de retourner à sa voiture pour apposer un ticket derrière son pare-brise. Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation. Les usagers peuvent payer par monnaie ou par carte sans contact, recevoir une quittance virtuelle sur demande et enregistrer l'éventuel surplus payé pour un futur usage.

« La ville de Lancy se réjouit de ce passage à l'ère numérique et de ces avantages qui faciliteront grandement la vie de nos concitoyennes et concitoyens. », commente la conseillère administrative lancéenne, Madame Corinne Gachet.

*Installation entre le 14 et le 16.12.2020

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Monsieur Damien Zuber, Directeur général, par l'intermédiaire de Madame
Emmanuelle Merle, Responsable communication : 022 827 48 23 – e.merle@fondation-parkings.ch

Fondation des Parkings - Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26
Tél : 022 827 44 90
www.geneve-parking.ch

La Fondation des Parkings est un établissement public autonome créée par l'Etat de Genève en 1969. Elle a pour mission d'encourager, construire, exploiter et gérer des places de stationnement et de veiller au respect de la législation en la matière. Premier opérateur du stationnement en Suisse en termes de nombre de places, elle gère 30'000 places pour véhicules motorisés et vélos dans près de 200 parkings – P+R, parkings publics et privés – et quelque 30'000 places sur la voie publique. Elle emploie 190 collaborateurs sur 6 sites à Genève. Partenaire actif de la mobilité à Genève et sa région, la Fondation étoffe constamment son offre et ses services pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers.